

Services de garde éducatifs à l'enfance dans le contexte de la COVID-19 ^[1]

Author:

Source: Gouvernement du Québec

Format: government document

Publication Date: 29 Apr 2020

AVAILABILITY

Accès en ligne (FR) ^[2]

Access online (EN) ^[3]

EXTRAITS

Ouverture des services de garde

Dès le 11 mai, tous les services de garde, y compris les garderies non subventionnées et le milieu familial reconnu et non reconnu, seront ouverts progressivement dans l'ensemble des régions du Québec, à l'exception de ceux sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). À partir de cette date, les enfants retourneront dans le service qui était leur lieu de garde habituel en date du 13 mars 2020. Les services de garde de la CMM ouvriront leurs portes le 19 mai.

Les services de garde dits « d'urgence » prendront ainsi fin le vendredi 15 mai.

Pour bénéficier du service, votre enfant doit déjà avoir une place dans un service de garde. De plus, vous devez occuper un emploi figurant sur la liste des services et activités prioritaires. Les enfants d'âge scolaire ne seront plus accueillis dans les services de garde éducatifs à l'enfance.

L'utilisation des services se fait sur une base volontaire. Les parents qui utilisent le service devront recommencer à payer la contribution parentale selon la tarification normale. Les enfants qui ne réintégreront pas tout de suite leur service de garde conserveront leur place, sans frais. Les parents sont invités à communiquer avec leur installation pour convenir des modalités de leur retour.

Toutes les mesures sont prises pour assurer la santé et la sécurité des enfants et du personnel. Des consignes de prévention seront transmises aux services de garde.

Accès progressif aux services de garde

L'accès aux services de garde sera élargi progressivement en fonction des mises à jour de la liste des services et activités prioritaires. Le nombre d'enfants augmentera de façon évolutive selon les recommandations de la Direction générale de santé publique (DGSP).

Si la demande dépasse le nombre de places recommandées par la DGSP, la priorité sera accordée aux parents pour lesquels le télétravail est impossible.

Consignes pour les personnes vulnérables

La Direction générale de la santé publique recommande aux parents suivants de ne pas envoyer leurs enfants d'âge préscolaire dans un service de garde jusqu'à nouvel ordre :

- les femmes enceintes;
- les parents de 60 ans et plus;
- les parents qui souffrent de maladies chroniques ou qui ont un déficit immunitaire;
- tout autre parent à risque de complication s'il est atteint de la COVID-19.

Related link:

Region: Quebec ^[4]

Tags: disadvantaged children ^[5]

health and safety ^[6]

Source URL (modified on 6 May 2020): <https://childcarecanada.org/documents/child-care-news/20/05/services-de-garde-%C3%A9ducatifs-%C3%A0-l%E2%80%99enfance-dans-le-contexte-de-la-covid>

Links

^[1] <https://childcarecanada.org/documents/child-care-news/20/05/services-de-garde-%C3%A9ducatifs-%C3%A0-l%E2%80%99enfance-dans-le-contexte-de-la-covid>

de-la-covid [2] <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicesgardeeducatifsenfance-covid19/> [3] <https://www.quebec.ca/en/family-and-support-for-individuals/services-de-garde-educatifs-a-lenfance-dans-le-contexte-de-la-covid-19/> [4] <https://childcarecanada.org/taxonomy/term/7855> [5] <https://childcarecanada.org/category/tags/disadvantaged-children> [6] <https://childcarecanada.org/category/tags/health-and-safety>